

signé des contrats pour la fabrication des pièces constitutives et pour le montage, ou cela se fait-il au ministère même?

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le député ne parle que d'une machine, c'est-à-dire la machine d'essai. Pour répondre brièvement, disons qu'à l'étape de la mise au point, étape où nous en sommes, nous avons en partie construit cette machine unique au ministère. Nous avons ensuite signé un contrat avec Canadair pour la poursuite des travaux. Comme je l'ai déjà dit, ce contrat prendra fin bientôt. Nous avons obtenu les renseignements dont nous avons besoin quant à la capacité de rendement de la machine et nous allons modifier notre attitude. Pour le moment, cependant, nous n'avons contracté d'engagement important avec aucune compagnie. Toutefois, j'ajoute que si l'équipement est fabriqué, il le sera certainement par l'industrie privée et non par le ministère des Postes.

M. Pitman: J'aimerais poser une ou deux questions au ministre des Postes. Il y a très peu de choses à dire au sujet de ce ministère. Le ministre se souviendra, j'en suis sûr, que les nouveaux locaux de Peterborough ont fait l'objet de manchettes du temps où le ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre. On en a parlé parce que des caméras de télévision étaient alors utilisées pour surveiller ceux qui avaient des écarts de conduite dans le bureau de poste. J'ai eu l'impression que c'est alors que les conservateurs ont été pris du désir de faire adopter une déclaration des droits.

On a fait beaucoup de tapage autour de cette affaire dans tout le Canada. Lors de l'examen suivant des crédits, en 1958, il a dit que l'expérience n'était pas très heureuse. Je suis certain que les employés ont été très heureux de cette déclaration de 1958. Je voudrais savoir dans quelle mesure exactement on a utilisé ce système depuis, si on l'a installé dans d'autres bureaux de poste ou bien si les autorités de la Poste ont pensé que ce n'était pas la meilleure façon de sauvegarder la dignité humaine des employés des Postes.

J'ai été particulièrement frappé de ce que le ministre des Postes a dit à propos des relèvements de traitement accordés aux employés des Postes. Je n'ai pas tellement à me plaindre de ce qui s'est passé au sein du ministère, mais plutôt à propos des contrats adjugés au nom du ministère des Postes. Je sais que le ministre n'en est pas le seul responsable, mais que son collègue, le ministre du Travail, a aussi son mot à dire. Toutefois, des services par étape ont été inaugurés dans diverses parties du Canada. Dans un cas en particulier sur lequel je me suis renseigné, les employés étaient exploités, pour dire le moins. Dans ce cas, l'employé travaillait six

jours par semaine, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, non pas durant toute la période, mais par intervalles; il a travaillé ainsi 28 heures par semaine pour \$15.

La façon de calculer ces \$15 est intéressante. L'employé touchait des prestations d'assurance-chômage et son traitement correspondait à ce qu'il pouvait faire, soit la moitié de ce qu'il pouvait toucher puisqu'il recevait des prestations d'assurance-chômage. Voilà, à mon sens, le mauvais aspect du contrat. Je sais que les entrepreneurs ne peuvent toucher qu'une rémunération juste et raisonnable comparable à celle que les conducteurs de camions de même capacité reçoivent dans la région. A mon avis, c'est un secteur qu'il y aurait lieu de mieux régler. Le ministre des Postes tiendra compte, j'en suis sûr, des désavantages que peut subir celui qui s'occupe des services entre bureaux au compte du ministère des Postes.

J'ai aussi reçu une lettre qui m'a fort étonné. Elle m'apprenait que l'exploitant d'un bureau de poste rural, qui avait peint et décoré le bureau et fait d'autres travaux de cet ordre, ne touchait qu'un revenu mensuel net de \$82. Le ministre des Postes reconnaîtra, je pense, que ce salaire est trop bas. J'espère que le relèvement de salaires qu'il a annoncé sera réellement accordé, et qu'on tâchera sérieusement de verser des rémunérations qui soient conformes aux services rendus par les maîtres de poste ruraux du Canada et à la responsabilité qu'ils assument. Je serais reconnaissant au ministre des Postes de bien vouloir dire ce qu'il pense de mes observations.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je tiens tout d'abord à signaler que, d'une façon générale, notre opinion reste inchangée pour ce qui est de l'emploi de caméras de télévision à Peterborough. Nous en avons fait l'essai et nous n'avons pas obtenu pleine satisfaction. Pour autant que je sache, on ne songe pas à les utiliser de nouveau.

En ce qui concerne les soumissions, les services entre bureaux ou les services de parcours ruraux et les autres services de cet ordre, nous sommes liés par les dispositions d'une loi qu'a adoptée le Parlement, et cette loi nous oblige à accepter l'offre satisfaisante la plus basse. Et le terme «satisfaisante» signifie, ou veut bonnement dire que le particulier possède le matériel requis et détient un permis de conduire.

Une voix: Et il doit être sobre.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Quelqu'un signale qu'il doit aussi être sobre. C'est là une condition qui est requise. Dans nos services importants, tels que les services urbains, nous exigeons que les traitements